

**TROYES**  
**CHAMPAGNE**  
MÉTROPOLE

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**DEPARTEMENT DE L'AUBE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2020**

Date de convocation et d'affichage : 09 décembre 2020

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 05.

**Présents :**

ABEL JEAN-PIERRE	GARNERIN David	NINOREILLE Francine
BACHMANN Jean-Marie	GATOUILLET Marcel	NONCIAUX-GRADOS Véronique
BAGATTIN Mélanie	GAUTHIER Anne-Sophie	OUADAH Karima
BAROIN François	GERARD Fabien	PAUWELS Cécile
BAUDOUX Bruno	GIRARD Marc	POIVEZ Kevin
BAZIN-MALGRAS Valérie	GIRARDIN Olivier	PORTIER-GUENIN Françoise
BEAUSSIER Jean-Marie	GONCALVES José	POTTIER Denis
BETTINGER Sylviane	GOUJARD Pascal	QUINTART Sylvie
BILLET André	GRAFTEAUX-PAILLARD Marie	RAGUIN Jacky
BLANCHARD Dominique	GROSJEAN Patrick	REHN Yves
BLANCHON David	GUITTON Jordan	RENOIR Gilles
BLASCO Thierry	GULTEKIN Gulcan	RESLINSKI Jean-François
BLASSON Christian	GUNDALL Philippe	RICHARD Sophie
BOICHUT Daniel	HANDEL William	RICHARD Vincent
BOISSEAU Dominique	HELIOT-COURONNE Isabelle	ROBLET Bernard
BOUDADI Rachida	HENNEQUIN Virgil	ROUSSELOT Nicole
BRET Marc	HENRI Pascal	SAINTON Michel
BURRI Marie-Luce	HIMEUR Aïcha	SAUVAGE Philippe
BUTAT André	HIRTZIG Jack	SEBEYRAN Marc
CASTEX Jean-Marie	HONORÉ Nicolas	SERRA Frédéric
CHALVET Marie-Ange	HOUARD Bruno	SIMON Eric
CHAMPAGNE Anicet	HUBINOIS Alain	SOMSOIS Hervé
CHAMPAGNE Bernard	HUMBERT Christophe	THIENOT Régis
CHOISELAT Emmanuel	JOLLIOT Marie-France	THOMAS Christine
COCHET Jean-Michel	JOUAULT Gervaise	VIART Jean-Michel
CORNEVIN Jean-Pierre	KIEHN Patricia	VOLHUER Michel
COURTOIS Jean-Christophe	LANDREAT Pascal	ZAJAC Anna
DAHDOUH Fadi	LANOUX Claudie	
DA ROCHA Katia	LE CORRE Marie	
DAUTET Loëtitia	LEBECQ Jérémy	
DE VILLEMEREUIL Gérard	LÉCORCHÉ Jean-Pierre	
DEHARBE Dominique	LEDOUBLE Catherine	
DELAITRE Guy	LEMELAND Caroline	
DENIS Valéry	LEMELLE Flavienne	
DESROUSSEAUX Pascal	LEPRINCE Didier	
DRAGON Jean-Luc	LEQUIEN Ombeline	
DRIAT Boris	LEROY Marie-Thérèse	
DUCHÊNE Annie	LEYMBERGER Brigitte	
DUQUESNOY Olivier	MAGLOIRE Arnaud	
DUSACQ Maxime	MALARMEY Michelle	
FARINE Bruno	MANDELLI François	
FINOT Patrick	MARTY Rémy	
FLEURET Dominique	MEIRHAEGHE Jean-François	
FRAPIN David	MEIRHAEGHE Sonia	
GACHOWSKI Jacques	MENNETRIER Nicolas	
GARIGLIO Elisabeth	MONTAGNE Jean-Jacques	
GAURIER Claude	MOSER Alain	

DELIBERATION CERTAINES EXECUTIONS  
Reçue par le Représentant de l'Etat le/Affichée le  
23/12/20 / 23/12/20  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint  
Francois-Julien DEFERT



**Représentés :** MARTINOT Bruno par BEAUGRAND Joël,

**Excusés et ont donné pouvoir :** BRANLE Christian à ABEL Jean-Pierre, FRAENKEL Stéphanie à BAUDOUX Bruno, BECARD Francis à BAROIN François, CHEVALIER Bertrand à SERRA Frédéric, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, GAURIER Marlène à REHN Yves, CAFFET-VIARDOT Gaëlle à BAZIN-MALGRAS Valérie,

**Absents et excusés :** VAN DE ROSTYNE Alain, CHOMAT Christophe, PETIT Christine, ROUSSEAU Pauline, GRIENENBERGER Daniel.

**Ne prend pas part au vote :** LEQUIEN Ombeline.

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Ombeline LEQUIEN

<b>DELIBERATION N°15</b>	<b>Ouvertures dominicales : Calendrier 2021 – Pour les commerces implantés sur la Communauté d'Agglomération</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Jean-Luc DRAGON</b>

<b>Nombre de membres : 135</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
<b>122</b>	<b>126</b>	<b>125</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>

**Le rapport est adopté à la majorité des suffrages exprimés.**

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2020

### OUVERTURES DOMINICALES : CALENDRIER 2021 POUR LES COMMERCE IMPLANTES SUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

#### Exposé

En prévision de la prochaine année calendaire, il convient de définir les ouvertures dominicales pour 2021 des commerces implantés sur la communauté d'agglomération.

Les conditions d'ouverture dominicale sont encadrées par la loi du 6 août 2015 relative à « La croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ». Outre certaines activités commerciales spécifiques qui disposaient déjà du droit de travailler le dimanche, cette loi a élargi le champ d'application.

Toute commune peut accorder jusqu'à douze dimanches dans l'année, dès lors que son établissement public de coopération intercommunale se prononce favorablement en ce sens. Plus précisément, l'article 250 de ladite loi indique : « Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable ».

Les maires de la communauté d'agglomération troyenne se sont rapprochés des commerçants implantés sur leur commune pour recueillir leurs souhaits et attentes en matière d'ouverture dominicale. Sur la base des demandes exprimées par les commerçants implantés sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, et des souhaits d'harmonisation formulés par les communes, il est proposé de tendre vers un calendrier unique tenant compte des typologies de commerce identifiées sur le territoire.

Sont ainsi proposées les dates d'ouvertures dominicales actualisées suivantes, pour chacune des catégories marchandes du territoire :

- |   |                         |
|---|-------------------------|
| - <b>Centres de marques et magasins d'usine :</b> | <b>12 dimanches</b>     |
| 24 et 31 janvier puis 7 février                   | (soldes d'hiver)        |
| 25 avril  | (mi-saison)             |
| 27 juin, puis 04 et 11 juillet                    | (soldes d'été)          |
| 24 octobre  | (mi-saison)             |
| 28 novembre puis 5, 12 et 19 décembre             | (fêtes de fin d'années) |
| <br>  |                         |
| - <b>Pôles commerciaux de périphérie :</b>        | <b>12 dimanches</b>     |
| 24 et 31 janvier                                  | (soldes d'hiver)        |
| 27 juin, puis 4 juillet                           | (soldes d'été)          |

29 août puis 5 septembre (rentrée des classes)  
 03 octobre  
 28 novembre puis 5, 12 et 19 et 26 décembre (fêtes de fin d'années)

- **Troyes et son cœur marchand :**

24 et 31 janvier  
 23 mai  
 27 juin, puis 4 juillet  
 5, 12 et 19 et 26 décembre

**9 dimanches**

(soldes d'hiver)  
 (Folies de Troyes)  
 (soldes d'été)  
 (fêtes de fin d'années)

- **Bourgs relais :** Dates en annexe

- **Activités spécifiques :** Dates en annexe

Le détail des commerces et activités concernés par ce calendrier est précisé en Annexe, permettant ainsi aux maires de l'agglomération d'arrêter la liste des dimanches retenus sur leur commune, dès lors que leur nombre excède 5, conformément à l'article 250 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015.

**Décision**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ADOPTER le calendrier des ouvertures dominicales, pour l'année 2021, tel qu'exposé ci-dessus, et détaillé dans l'annexe.**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole, ou son représentant, à signer tout acte administratif à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

## Annexe

# Ouvertures dominicales 2021 sur la Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole

### Centres de marques et magasins d'usine

Dates :

24 et 31 janvier puis 7 février	(soldes d'hiver)
25 avril	(mi-saison)
27 juin, puis 04 et 11 juillet	(soldes d'été)
24 octobre	(mi-saison)
28 novembre puis 5, 12 et 19 décembre	(fêtes de fin d'années)
soit : 12 dimanches	

Ces dates s'appliquent aux communes et commerces suivants :

- **Saint-Julien-les-Villas :**  
Sont notamment concernés Marques Avenue (et son association de commerçants), Adidas, Lacoste, Petit Bateau, Veti Center, Distrimode, de même que le Club des Marques, et tout autre commerce de centre de marques situé dans l'environnement du pôle commercial.
- **Bréviandes :**  
Est notamment concerné Au fil des Marques (société Vestiti).
- **Lavau :**  
Est notamment concerné le Village de Marque (Sintexa).
- **Creney :**  
Sont concernées les activités commerciales situées dans le prolongement de McArthurGlen.

## Pôles commerciaux de périphérie

Dates :

24 et 31 janvier	(soldes d'hiver)
27 juin, puis 04 juillet	(soldes d'été)
29 août puis 5 septembre	(rentrée des classes)
03 octobre	
28 novembre puis 5, 12 et 19 et 26 décembre	(fêtes de fin d'années)

soit : 12 dimanches

Ces dates s'appliquent aux communes et commerces suivants :

- **Barberey-Saint-Sulpice :**

Sont concernées les activités commerciales situées sur la zone commerciale telle identifiée au sein du SCOT.

☞ **La Chapelle-Saint-Luc :**

Est concerné le pôle commercial L'Escapade, avec l'hypermarché Carrefour et le centre commercial connexe constitué des boutiques et du mail.

☞ **Saint-André-les-Vergers :**

Sont concernées les activités commerciales situées sur la zone commerciale telle identifiée au sein du SCOT.

☞ **Saint-Parres-aux-Tertres :**

Sont concernées les activités commerciales situées sur :

- La zone commerciale telle identifiée au sein du SCOT.
- L'axe routier Troyes / Saint-Parres-aux Tertres (avenue du Général de Gaulle)

- **Sainte-Savine :**

Est concerné le magasin Bi1, de même que le centre commercial Carrefour L'Escapade et ses commerces environnants.

- **Lavau :**

Est concerné le magasin Décathlon

## La ville de Troyes et son cœur marchand

Dates :

24 et 31 janvier	(soldes d'hiver)
23 mai	(Folies de Troyes)
27 juin, puis 04 juillet	(soldes d'été)
5, 12 et 19 et 26 décembre	(fêtes de fin d'années)
soit : 9 dimanches	

Ces dates s'appliquent à l'ensemble des commerces implantés sur la commune de Troyes.

## Bourgs relais

Dates :

- **Lusigny- sur- Barse :**

24 janvier,  
16 et 30 mai,  
20 et 27 juin,  
4 et 25 juillet,  
8 août,  
5 septembre,  
10 octobre,  
19 décembre et 26 décembre

soit : 12 dimanches

Ces dates s'appliquent à l'ensemble des commerces implantés sur la commune de Lusigny-sur-Barse.

## Activités spécifiques

Dates :

- **Barberey-Saint-Sulpice :** Centre Régional de la Cheminée

14 et 21 février,  
19 et 26 septembre,  
10 et 24 octobre

soit : 6 dimanches